

Programme pluriannuel de résilience
d'Éducation sans délai
Consignes relatives au modèle de proposition

Table des matières

Introduction	2
I. Principes d'Éducation sans délai	2
II. Processus d'élaboration d'une proposition de programme pluriannuel de résilience	3
Consignes relatives au modèle du programme pluriannuel de résilience	5
Résumé du programme	5
1. Analyse contextuelle et institutionnelle	5
1.1 Contexte national	5
1.2 Aperçu des besoins en matière d'éducation.....	5
1.3 Harmonisation des plans et stratégies	6
1.4 Évaluation de la cohérence entre action humanitaire et développement	6
1.5 Contexte et lacunes en matière de financement pour l'éducation en situation d'urgence	7
1.6 Processus de consultation des parties prenantes	7
2. Description du programme	8
2.1 Théorie du changement	8
2.2 Résultats programmatiques	9
2.3 Équité et inclusion des genres	9
2.4 Donner la priorité aux plus défavorisés	9
3. Mobilisation des ressources pour un déploiement des résultats du programme pluriannuel de résilience à grande échelle	9
3.1 Mobilisation des ressources et activités de plaidoyer	9
3.2 Stratégie de renforcement du fonds d'amorçage ECW.....	10
4. Suivi, évaluation et apprentissage	11
4.1 Plan de suivi et d'évaluation	11
4.2 Évaluation des effets sur l'apprentissage	11
5. Modalités de mise en œuvre	12
5.1 Structure de gouvernance du programme pluriannuel de résilience	12
5.2 Processus de sélection de l'organisation bénéficiaire.....	12
5.3 Risques et sauvegarde de l'enfance & PSEA/PSH	13
Annexe A : Carte	14
Annexe B : Programme pluriannuel de résilience et budget du financement de départ d'Éducation sans délai	14
Annexe C : Cadre de résultats du programme pluriannuel de résilience.....	15
Annexe D : IASC Marqueur Genre et Age (MGA).....	16
Annexe E : Matrice de risque et d'atténuation.....	16
Ressources & Note d'orientation	17

Introduction

Les présentes consignes relatives au formulaire de proposition d'un programme pluriannuel de résilience (PPR) ont été élaborées par le Secrétariat d'Éducation sans délai afin d'aider les candidats à remplir le document. Elles fournissent des explications détaillées et invitent les pays à adapter le PPR à leur contexte. Éducation sans délai a conçu un ensemble de ressources ayant trait au genre ainsi qu'à la santé mentale et au soutien psychosocial (SMSPS) en vue d'aider ses partenaires à élaborer le PPR. Ces ressources sont disponibles dans ce document et sur le site Internet d'Éducation sans délai : www.educationcannotwait.org.

I. Principes d'Éducation sans délai

Le fonds Éducation sans délai¹ est guidé par les principes fondamentaux que sont les **principes humanitaires** et les **principes d'efficacité du développement**, ainsi que par l'obligation de **ne pas nuire** et de **ne laisser personne de côté**. Privilégiant une approche **fondée sur les droits**, le fonds accorde une attention particulière à la législation internationale relative aux droits de l'homme, au droit humanitaire et au droit des réfugiés. Le fonds s'aligne sur les structures de coordination existantes et met l'accent sur la promotion d'une répartition claire du travail fondée sur la reconnaissance des avantages comparatifs.

Un programme pluriannuel de résilience doit :

- Être **mené par un pays** et s'appuyer sur les **stratégies et plans existants** (tels que le Cadre d'action global pour les réfugiés, les stratégies sectorielles, les plans d'action humanitaire et les plans sectoriels et transitionnels de l'éducation) ;
- Favoriser **une programmation et une budgétisation tenant compte des questions de genre** ;
- Tenter de relier les différents éléments du spectre de l'action humanitaire et du développement (liens entre action humanitaire et développement) ; et
- Servir à la fois d'outil de financement et d'outil de mobilisation des ressources. Éducation sans délai assure un **financement de départ** afin de soutenir la mise en œuvre du PPR à ses débuts.
- **S'aligner sur les normes de qualité de l'éducation ne peut pas attendre du MYRP** (voir les annexes). Les normes de qualité du MYRP encadrent un modèle innovant qui répond aux principes de l'ECW et s'aligne sur les normes existantes en matière d'éducation, d'aide humanitaire et de développement. Ils contribuent à garantir que les MYRP restent pertinents sur le plan contextuel, tout en adhérant aux normes mondiales de l'ECW et du secteur. Les normes de qualité du MYRP sont fortement informées par les normes minimales de l'INEE. Les normes de qualité constituent la base d'un cadre unique dans l'espace de l'éducation aux situations d'urgence: une stratégie de réponse et un outil de mobilisation de ressources conçu pour une crise prolongée. Pour plus d'informations sur le MYRP, voir la section 4.2 du manuel opérationnel de l'ECW. Les questions suivantes aideront les équipes de développement à répondre aux normes de qualité individuelles du MYRP. Des ressources utiles sont liées pour aider à répondre à de nombreuses questions: Les notes de l'ECW se trouvent dans l'annexe des instructions du MYRP.

L'égalité des sexes, l'inclusion et la protection sont au centre des développements des PPR.

- Les PPCS doivent s'efforcer d'être sensibles à la dimension de genre et doivent toujours s'appuyer sur une analyse de genre et veiller à ce que les besoins spécifiques des filles et des garçons soient systématiquement pris en compte.
- Les PPCS doivent identifier les interventions qui assurent une protection physique, psychosociale et cognitive.

Le fonds Éducation sans délai s'est engagé, au titre du « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à investir en faveur des **organisations locales** en tant que partenaires de mise en œuvre et à **diversifier** ses organisations bénéficiaires.

Les PPR s'appuient sur les cinq effets collectifs d'Éducation sans délai (accès, continuité, égalité des genres, qualité et protection), qui sont le fruit d'une consultation, d'une coordination et d'une collaboration inclusives, participatives et significatives. Les programmes créent également des liens avec d'autres secteurs pertinents qui

¹ Manuel opérationnel 2020 d'Éducation sans délai.

garantissent un enseignement inclusif et de qualité, tels que les secteurs de la protection, du genre, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH), de la nutrition et de la santé.

Éducation sans délai promeut également les normes fondamentales de l'éducation dans les situations d'urgence, notamment les normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence ([INEE](#)), les normes relatives à la sécurité à l'école, [les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire](#), les directives de 2015 pour l'intégration d'interventions [ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#), [le manuel du IASC sur le genre dans l'action humanitaire](#), la boîte à outil sur l'intégration du genre dans l'éducation en situation d'urgence et dans les crises prolongées (ECW, UNGEI, INEE) et les [directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence](#). Ainsi, les PPR font tomber les barrières en ayant recours à des processus multipartites afin de s'assurer que les besoins éducatifs globaux des enfants soient comblés.

II. Processus d'élaboration d'une proposition de programme pluriannuel de résilience

A. Préparation d'une première version de la proposition de PPR

- La coordination est la pièce maîtresse des investissements de l'ECW conformément aux principes convenus de l'éducation à la coordination d'urgence. Il est important de mettre en place des processus consultatifs inclusifs entre le gouvernement, la communauté humanitaire et de développement pour soutenir la préparation du PPR. Le processus consultatif devrait être dirigé par le gouvernement et soutenu par des mécanismes de coordination nationaux pour l'éducation en situation d'urgence (comme le Cluster Education ou le Groupe de travail sur l'éducation pour les réfugiés) sous les auspices du Coordinateur humanitaire / résident. Ce processus doit également inclure diverses parties prenantes, telles que, en tant que donateurs, les agences des Nations Unies et OSC internationales et locales, et envisager l'inclusion d'organisations dirigées par des femmes et de groupes représentant les populations marginalisées, y compris les réfugiés et les populations déplacées à l'intérieur du pays.
- La fixation des besoins globaux de financement total du PPR sera un élément clé de ces consultations, car les pays partenaires seront ultimement responsables de l'atteinte de cet objectif de financement. L'objectif de financement doit être éclairé par les besoins d'éducation humanitaire et de développement des enfants et des jeunes tout en tenant compte des tendances de financement de l'éducation dans le pays. Il doit tenir compte des objectifs de financement existants du HRP, de la stratégie sectorielle ou d'autres stratégies conjointes pour l'éducation.
- L'ECW facilite le développement de programmes pluriannuels conjoints et assure la participation active et la coordination de toutes les parties prenantes concernées dans le domaine humanitaire et du développement. L'objectif principal est de capitaliser sur les cadres et les plans établis et de fournir des possibilités de plus grands avantages et des engagements à l'égard de la planification partagée.
- Le Secrétariat de l'ECW est disponible pour fournir un soutien technique spécifique dans les domaines de l'éducation en situation d'urgence, du genre, de la SMSPS, de la protection, de la gouvernance, des risques et de la sauvegarde de l'enfant, du suivi et de l'évaluation et de la budgétisation pendant la phase de conception du PPR. Voir l'annexe pour une liste de ressources et de notes d'orientation.
- Les acteurs de l'égalité des genres, tels que le groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire, devraient également être systématiquement engagés dans le processus de consultation dès le début, afin de garantir que l'égalité des genres soit une priorité dès le départ et que la capacité technique soit disponible dès le début. Une organisation ayant une expertise reconnue en matière de genre dans le pays devrait être officiellement désignée pour agir en tant que point focal genre afin de fournir un soutien technique au comité de pilotage pour le développement du PPR. Cela est également essentiel afin de mieux prendre en compte l'égalité des genres dans le développement du PPR et accroître la responsabilité et la redevabilité des acteurs impliqués pour concevoir un PPR sensible au genre aligné sur la stratégie de genre de Education sans Délai. En outre, un point focal sur le genre devrait être identifié parmi les membres du comité de développement du PPR et ce afin d'agir en tant que personne-ressource au sein du secteur de l'éducation en situation d'urgence et d'assurer que toutes les informations et les opportunités de renforcement des capacités sur le genre dans l'éducation en situation d'urgence et dans les crises prolongées soient partagées en temps opportun avec tous les membres. Le responsable de l'égalité des genres à ECW travaillera en étroite collaboration avec le point focal pour

l'égalité des genres et l'organisation principale désignée pour appuyer l'intégration du genre dans le développement du PPR.

B. Envoi de la première version de la proposition au Secrétariat d'Éducation sans délai en vue d'un examen d'assurance qualité

- Le premier projet de PPR devrait être soumis par l'entité de coordination nationale agréée au responsable national d'ECW dans le pays. Tous les documents doivent être soumis au format Word et Excel. ECW effectuera un examen interne d'assurance qualité (AQ) de la proposition. Un examen indépendant de l'assurance de la qualité du PPR sera effectué par un comité d'examen externe.

C. Révision du PPR conformément aux résultats de l'examen d'assurance qualité

- Les résultats de l'examen d'assurance qualité seront transmis à l'entité nationale de coordination choisie sous la forme d'une feuille Excel. Le document inclura des suggestions concrètes sur les points à améliorer. Dans le modèle du document relatif à l'examen d'assurance qualité, il sera demandé aux équipes chargées de l'élaboration du PPR de passer en revue chaque élément et de fournir une réponse. Elles pourront également aborder ces points dans la proposition si elles le jugent nécessaire. L'organisation experte en genre et le point focal Education pour l'égalité des genres, seront impliqués par l'entité de coordination dans le pays pour traiter les réactions reçues liées à l'intégration du genre. La responsabilité finale incombera au comité de développement du PPR.

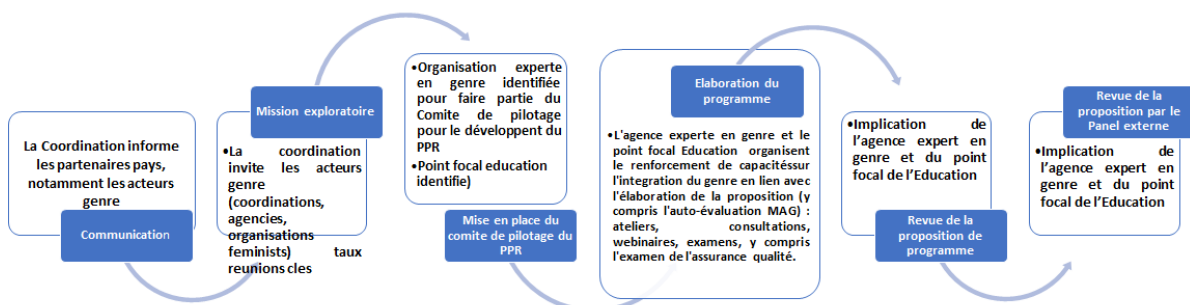
D. Envoi d'une version révisée de la proposition au Secrétariat d'Éducation sans délai en vue d'une décision du Comité exécutif

- Un PPR révisé doit être soumis par l'entité de coordination nationale agréée au responsable national d'ECW au sein du Secrétariat. Tous les documents doivent être soumis au format Word et Excel. Si le Secrétariat de l'ECW a des commentaires supplémentaires, ceux-ci seront partagés avec l'entité de coordination et un PPR révisé devra être soumis. Si le projet est accepté par le Secrétariat de l'ECW, il sera soumis au Comité exécutif de l'ECW pour approbation finale du financement.

E. Transfert des fonds à l'organisation ou aux organisations bénéficiaire(s) par le Secrétariat d'Éducation sans délai

- Dès l'approbation du PPR, le Secrétariat d'Éducation sans délai enverra une lettre de confirmation de la subvention à chaque organisation bénéficiaire et procédera au transfert des fonds en vue de lancer le programme. La durée totale du processus ne devrait pas excéder quatre mois.

Étapes du processus d'élaboration d'un PPCS tenant compte de la dimension de genre :



Consignes relatives au modèle du programme pluriannuel de résilience

Résumé du programme

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

- Le résumé du programme doit être un résumé court, clair et succinct du programme du PPR, y compris un aperçu du PPR (y compris la demande de financement, les groupes de bénéficiaires et les cibles, les emplacements et budgets prioritaires, les groupes de bénéficiaires et les cibles, les emplacements prioritaires).

1. Analyse contextuelle et institutionnelle

- Les sections suivantes doivent s'appuyer sur les analyses conjointes récentes les plus pertinentes du secteur de l'éducation et des secteurs transversaux concernés, notamment les analyses sur le genre, sur la prise en compte des questions de conflits, sur l'inclusion, sur les besoins en matière de SMSPS et sur toute autre question ayant une incidence sur la protection.
- Lorsque des lacunes en matière de données et des besoins en matière d'informations pertinentes sont identifiés, le PPR peut inclure des interventions visant à résoudre ces problèmes, préférablement dans les six à douze premiers mois du programme.

1.1 Contexte national

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

- Décrivez le contexte national et les défis liés à l'action humanitaire et au développement rencontrés par le pays, notamment l'impact des crises politiques et événements climatiques. Mettez en évidence, dans le contexte des priorités humanitaires et de développement national, les défis liés à l'éducation dans les zones concernées par des situations d'urgence et de crise prolongée et précisez si la législation nationale tient compte des populations déplacées.
- Veuillez inclure les données ventilées par genre, âge et type de handicap les plus récentes en citant vos références en note de bas de page lorsque cela est possible. Si les données clés ne sont pas disponibles, veuillez mettre en évidence la nature des chiffres manquants et justifier ce manque.

1.2 Aperçu des besoins en matière d'éducation

Cette partie ne doit pas dépasser une page et demie.

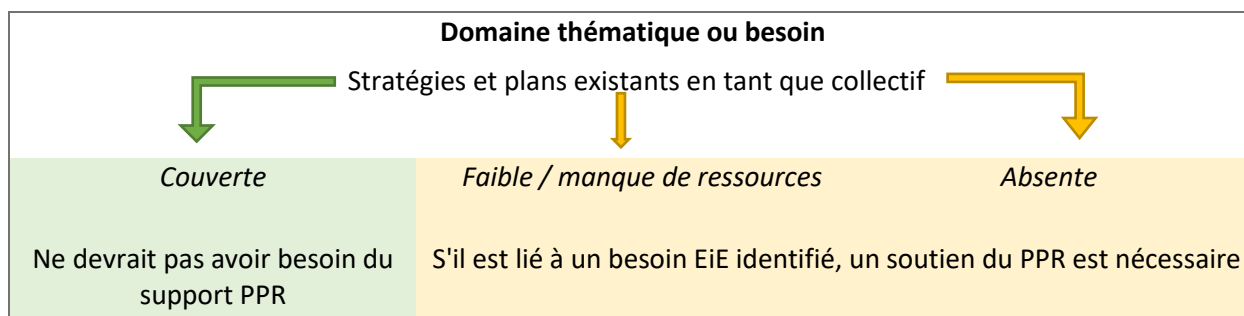
- Appuyez-vous sur les analyses existantes pour fournir des informations sur les besoins en matière d'éducation en situation d'urgence, telles que les évaluations conjointes des besoins en matière d'éducation, les analyses du secteur de l'éducation, la stratégie pluriannuelle du Groupe thématique mondial de l'éducation en situation d'urgence (cluster Éducation), le plan d'intervention pour l'éducation dans le contexte de la COVID-19 et d'autres évaluations des besoins, si nécessaire.
- Ayez recours à une analyse sexospécifique pour décrire la manière dont la situation actuelle touche différemment les garçons, les hommes, les filles et les femmes s'agissant de l'accès à l'éducation et à l'apprentissage. Si l'analyse n'est pas terminée au moment de l'envoi de la première version, veillez à ce qu'une analyse approfondie des questions de genre soit prévue dans les six à douze premiers mois de mise en œuvre du programme. Avec le soutien de l'organisation experte en genre et du Gencap présent dans le pays si disponible, remplissez de manière participative le questionnaire d'auto-évaluation en ligne du comité interagence IASC sur le genre et l'âge et utilisez les questions du GAM et la note d'orientation sur le genre développée par l'ECW pour élaborer l'analyse de genre. Tous les PPRs doivent inclure une analyse de genre dans l'évaluation des besoins et le résultat de l'analyse genre doit servir à la conception du PPR.
- Faites figurer une brève description de la structure de gouvernance du secteur de l'éducation et de la répartition des responsabilités en matière de services et de politiques entre les échelles nationale, fédérale, locale et des États, selon leur pertinence vis-à-vis du programme.

- Mettez en évidence les préoccupations liées au statut de déplacé, notamment l'apatridie des enfants et des jeunes et la privation de droits des groupes marginalisés (personnes handicapées, personnes à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre différentes, personnes issues de minorités ethniques, originaires d'une autre région ou parlant une autre langue, etc.). Identifiez les différentes causes du problème (impact des normes de genre, pratiques néfastes entraînant la marginalisation de certains groupes, restrictions en matière de capacités, etc.).
- Mentionnez les besoins des enfants, des jeunes et des enseignants en matière de SMSPS ainsi que la manière dont ces personnes ont été touchées par les conflits armés, la persécution et les déplacements forcés. Détaillez également l'incidence de ces besoins sur la capacité des enfants et des jeunes à apprendre ainsi que la capacité des enseignants et des animateurs à enseigner.

1.3 Harmonisation des plans et stratégies

Cette section ne doit pas dépasser une page et demie.

- Tableau d'harmonisation (1 page): Énumérez les stratégies et les plans sur lesquels s'aligne le PPR, y compris les références à des stratégies et politiques gouvernementales transversales relatives au genre, à la violence liée au genre, à l'inclusion, à la protection, à la santé mentale et au soutien psychosocial et/ou aux moyens de subsistance, le cas échéant.
 - Identifiez les directives ou approches les plus importantes/pertinentes énoncées dans cette stratégie. Elles ne doivent pas prendre plus d'une phrase chacune.
 - Indiquez lesquelles seront soutenues par le PPR et pourquoi il est nécessaire d'apporter un soutien supplémentaire.
- Valeur ajoutée du PPR (1/2 Page): Expliquez comment le PPR contribuera aux objectifs de ces stratégies et plans, renforcera leur mise en œuvre et comblera les lacunes identifiées lors des derniers processus d'analyse et de consultation. Identifiez les lacunes ou les points à améliorer en ce qui concerne les stratégies existantes et décrivez comment le processus du PPR permettra aux partenaires nationaux de convenir des effets collectifs.
 - Identifiez les lacunes existantes au sein de la planification collective auxquelles le PPR remédiera.
 - Démontrez en quoi le PPR renforcera les domaines qui sont identifiés mais sont dotés de ressources insuffisantes ou traités de manière inadéquate dans la planification existante.
 - Il n'est pas nécessaire d'aborder des questions déjà couvertes à moins qu'elles ne soient distinctes des priorités d'ECW.



1.4 Évaluation de la cohérence entre action humanitaire et développement

Dans cette partie, justifiez la pertinence des interventions proposées dans le cadre du renforcement de la cohérence entre action humanitaire et développement en matière d'éducation en tant que moyen de favoriser la résilience, de réduire les vulnérabilités et de promouvoir la sécurité dans les situations de crise.

- Expliquez comment l'engagement du gouvernement national, des partenaires nationaux et des **mécanismes de coordination** locaux est établi pour renforcer la cohérence entre action humanitaire et développement et répondre aux besoins éducatifs et aux priorités des enfants touchés par des situations d'urgence ou de crise.
- Montrez comment la conception du programme permettra d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire grâce à sa **planification pluriannuelle**, garantissant ainsi que les mécanismes opérationnels seront plus prévisibles et plus réalistes et accordant une plus grande attention au renforcement du système pour assurer la pérennité des résultats.

- Expliquez comment le PPR influence positivement les institutions gouvernementales en les incitant à prévenir, atténuer, prévoir et gérer les situations d'urgence de façon systématique et à **soutenir le renforcement des capacités** en matière d'accès, de qualité, de SMSPS, d'égalité des genres, de continuité, de mobilisation des ressources et de protection, y compris de l'enfance.
- Expliquez comment, par l'intermédiaire des approches prévues, le PPR contribuera au renforcement des systèmes de protection de l'enfance formels et/ou non formels.
- Expliquez comment le PPR mobilisera les **capacités locales**.
- Décrivez la manière dont le PPR obtiendra les effets collectifs couvrant plusieurs secteurs et comment l'éducation peut servir de point d'entrée à la prestation de **services relatifs à la protection de l'enfance, à la nutrition, à la santé et au secteur EAH** qui tiennent compte des questions de genre.

1.5 Contexte et lacunes en matière de financement pour l'éducation en situation d'urgence

Cette partie ne doit pas dépasser une demi-page.

- **Dressez un état des lieux précis du financement passé, actuel et prospectif de l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée**, y compris les financements nationaux, les financements provenant de donateurs humanitaires et de développement, et les financements provenant du secteur privé (le cas échéant).
- **Cartographiez le paysage de financement de l'éducation** : dressez la liste des principaux donateurs soutenant l'éducation et des programmes d'éducation en cours de mise en œuvre ou prévus dans le pays, et recensez des possibilités d'harmonisation avec d'autres programmes ciblant les populations déplacées, les réfugiés, les personnes retournées et les groupes marginalisés, dont les filles et les enfants et les jeunes en situation de handicap.
- **Évaluez le niveau de soutien politique en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée** : le financement national donne-t-il la priorité au secteur ? Le secteur revient-il régulièrement dans les discussions de l'Équipe de pays pour l'action humanitaire ? Des donateurs défendent-ils déjà l'éducation, et si oui, qui sont-ils ?
- **Analysez les principales difficultés et possibilités** en matière de mobilisation des ressources et identifiez la façon dont celles-ci peuvent être traitées ou saisies pour atteindre les objectifs de financement.
- **Évaluez la disponibilité de données** (humanitaires et de développement) relatives au financement de l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée.

1.6 Processus de consultation des parties prenantes

Cette partie ne doit pas dépasser une demi-page.

- Décrivez le processus de consultation des parties prenantes en termes de transparence, d'inclusion, d'approches multipartites, y compris la participation au niveau local, qui a abouti à la collaboration collective.
- Décrivez clairement comment divers groupes de parties prenantes ont été impliqués dans le processus. Cela devrait inclure le mécanisme de coordination, le groupe local d'éducation, les groupes de donateurs et de partenaires de développement, ainsi que les groupes thématiques: les groupes de genre et de VBG, y compris les organisations dirigées par des femmes, les réseaux PEAS et le gencap, les enfants handicapés, les organisations de soutien psychosocial. Pour plus de détails sur les consultations avec les acteurs du genre, reportez-vous au diagramme sur l'intégration du genre dans les étapes de la planification d'un PPR.

- Décrivez clairement comment les populations affectées ont été consultées et engagées dans le processus de développement.

2. Description du programme

Cette partie ne doit pas dépasser huit pages.

2.1 Théorie du changement

Intégrez la théorie du changement dans le modèle.

Intégrer la théorie du changement dans le modèle.

Les théories du changement désignent les idées et les hypothèses (« théories ») qu'entretiennent les personnes et les organisations concernant l'introduction des changements. Elles peuvent être conscientes ou inconscientes, et sont fondées sur les croyances et les hypothèses personnelles ainsi que sur une perception personnelle et nécessairement limitée de la réalité. Elles ne sont pas uniquement fondées sur les recherches. Une théorie du changement permet à une organisation/un consortium/une équipe d'examiner et d'évaluer son travail en tant que contribution à une solution complète, plutôt que de chercher à apporter des solutions de manière isolée.

Une théorie du changement est :

- fondée sur les effets et non sur les produits. Par produit, on entend le produit ou le service fourni au groupe cible, par exemple des enseignant(e)s formé(e)s, du matériel fourni, des salles de classe construites, une politique/un plan/un système mis en place. Les effets désignent l'utilisation ou l'adoption des produits par le groupe cible aux fins prévues, par exemple les enseignant(e)s adoptent les nouvelles pédagogies, les apprenants utilisent les manuels et le matériel pour apprendre, les apprenants se sentent en sécurité ou protégés, la violence basée sur le genre est réduite à l'école et sur le chemin de l'école, les enseignant(e)s suivent le nouveau programme scolaire, les communautés envoient les filles et les garçons à l'école.
- tournée vers l'avenir ;
- un outil, une représentation visuelle, une approche ;
- semi-structurée ;
- relative aux liens de causalité. La théorie du changement doit se fonder sur la logique « SI..., ALORS... ». Par exemple, SI la sécurité des routes menant aux écoles est renforcée, SI les écoles respectent certaines normes ET SI les personnes s'occupant d'enfants sont plus à même de gagner de l'argent, ALORS les filles et les garçons auront accès aux écoles. Il est recommandé de diviser chaque ensemble de résultats envisagés pour obtenir des résultats liés à la demande et des résultats liés à l'offre.

Afin que la théorie du changement soit pertinente au regard du contexte national, il est essentiel qu'elle soit parfaitement en accord avec les conclusions des évaluations des besoins. Elle doit identifier les causes profondes des inégalités entre les sexes et relever les contraintes et les possibilités rencontrées par les femmes et les filles dans l'obtention des effets désirés, conformément à l'analyse des questions de genre.

Il est important de distinguer la théorie du changement d'autres méthodes de planification afin de définir ce qu'elle n'est pas. Une théorie du changement n'est pas : 1) la vérité absolue concernant la façon dont le changement doit se produire, ou dont il va se produire ; 2) une recette miracle qui aide à éliminer l'incertitude inhérente à des processus sociaux et éducatifs complexes et émergents ; 3) un substitut pour un cadre de résultats ou un cadre logique en tant que d'outil de planification rigide (voir la représentation visuelle). La théorie du changement offre simplement un fondement logique au cadre de résultats.

théorie du changement	Cadre logique
<ul style="list-style-type: none"> • situe le projet dans une image plus large du changement • Partir de la vision future, puis raisonner vers le présent («top-down», non linéaire) • Encourage la pensée critique et la réflexion sur les voies du changement et les liens entre les changements (complexité) • Présente et articule des hypothèses sur la façon dont le changement se produit 	<ul style="list-style-type: none"> • Se concentre sur la stratégie et la planification du programme / projet • Décrit une séquence logique (linéaire) de ce que le projet fait (activités) aux résultats escomptés («ascendants») • L'accent est mis sur l'atteinte des objectifs et des preuves à l'appui • Se concentre sur le pilotage et la gestion des projets au niveau opérationnel

- Utilisé comme cadre d'apprentissage: réflexion sur la façon dont le changement se produit, dialogue, expliquer «pourquoi»

- Utilisé comme cadre géré (planification, mise en œuvre, S&E et responsabilité)

2.2 Résultats programmatiques

Dans cette section, formulez et **décrivez l'approche stratégique pour atteindre chaque résultat**. Expliquez comment chaque résultat contribuera à la conception et à la mise en œuvre du programme d'éducation holistique. Identifiez comment chaque résultat est lié aux priorités thématiques de l'ECW: accès, équité et égalité des genres, continuité, protection et qualité / apprentissage. Ces résultats doivent correspondre à la TdC du chapitre 2.1 et au cadre de résultats de l'annexe C. Il est obligatoire qu'un résultat se concentre sur la mobilisation des ressources.

Vous pouvez utiliser plusieurs puces (pas plus de 4-5) pour indiquer des **actions potentielles ou illustratives** de la stratégie.

2.3 Équité et inclusion des genres

Dans cette section, décrivez comment le PPR aborde l'équité et l'inclusion entre les sexes. Cette section ne doit pas répéter les détails fournis ci-dessus; mais fournir un résumé succinct de l'approche du PPR.

Tous les PPRs doivent inclure au minimum un résultat autonome sur l'égalité des genres en plus d'aborder les défis différenciés auxquels les filles, les garçons et les adolescents sont confrontés pour accéder à l'éducation et en bénéficier. Pour plus de conseils et d'informations, reportez-vous au Cadre de politique et de responsabilité en matière de genre de ECW (pp14-22) et à la Note d'orientation sur le genre de ECW en annexe.

2.4 Donner la priorité aux plus défavorisés

Dans cette section, décrivez les groupes de bénéficiaires spécifiques ciblés par le PPR. Décrivez succinctement pourquoi ils sont au centre du PPR et comment ils bénéficieront d'interventions soutenues.

3. Mobilisation des ressources pour un déploiement des résultats du programme pluriannuel de résilience à grande échelle

3.1 Mobilisation des ressources et activités de plaidoyer

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

Dans cette partie, expliquer comment le PPR servira de plateforme de plaidoyer collectif et de mobilisation des ressources en vue de faire de l'éducation dans les situations d'urgence une priorité clé du pays en matière d'action humanitaire et de développement et de mobiliser des ressources en complément du financement initial octroyé par ECW pour déployer les résultats du PPR à grande échelle. La stratégie de mobilisation des ressources doit :

- **Rendre compte de l'objectif global de financement du PPR et de l'ampleur du déficit de financement** : plus le déficit de financement est important, plus la stratégie de mobilisation des ressources doit être complète/complexe ;
- **Résulter de l'analyse du contexte de financement** ainsi que des difficultés et possibilités identifiées associées à la mobilisation des ressources : la stratégie de mobilisation des ressources doit être propre au contexte et fournir une approche stratégique globale pour remédier aux goulets d'étranglement et saisir les possibilités en matière de financement ;
- **Traiter les questions d'alignement et de collecte des fonds**, ainsi que la mobilisation active de ressources complémentaires : la stratégie de mobilisation des ressources doit décrire la façon dont les financements existants et futurs de l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée seront influencés et mobilisés, ainsi que la façon dont des ressources complémentaires pourraient être obtenues ;
- **Aborder la manière dont le PPR peut être utilisé par les partenaires gouvernementaux/les responsables de l'éducation** (le cas échéant) pour mener un plaidoyer aux niveaux national, régional et mondial afin de mobiliser des financements complémentaires pour l'éducation ;
- **Évaluer les capacités des partenaires locaux en matière de mobilisation des ressources, notamment du gouvernement**, de la société civile et des structures de coordination, et décrire un volet de renforcement des capacités pour garantir la pérennité des activités de mobilisation des ressources ;

- **S'appuyer sur les capacités et les plans existants des bénéficiaires** et des partenaires du PPR en matière de mobilisation des ressources, pour aider à garantir la pérennité du financement une fois le PPR achevé ;
- **Aborder la pérennité du financement** : la stratégie de mobilisation des ressources peut englober des mécanismes de financement et des stratégies dépassant le cadre et la durée du PPR et profitant au secteur de l'éducation dans son ensemble, par exemple des mécanismes de financement institutionnels dirigés par le gouvernement ;
- **Envisager de tester des mécanismes de financement innovants** : ces mécanismes peuvent englober des partenariats public-privé, des fonds de contrepartie, une collaboration avec le secteur privé ou toute autre approche de financement innovante pouvant être testée et éventuellement reproduite dans d'autres contextes ;
- **Comprendre l'élaboration d'un système national de suivi financier pour l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée** : un système de suivi financier dédié au financement de l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée doit être mis au point dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources ;
- Être élaborée dans le cadre d'un processus consultatif faisant participer les partenaires et les donateurs afin de garantir une appropriation commune du résultat relatif à la mobilisation des ressources.

Des orientations plus détaillées figurent dans la Note d'orientation relative à la mobilisation des ressources

<https://www.dropbox.com/s/m3wpsnmzxrfr29/Guidance%20Note%20Resource%20Mobilization%20M YRP%20March%202021.pdf?dl=0>

3.2 Stratégie de renforcement du fonds d'amorçage ECW

Cette section ne doit pas dépasser 1 page

Décrire l'approche programmatique pour étendre le programme de fonds d'amorçage de l'ECW et démontrer les liens avec les efforts de mobilisation des ressources. La stratégie de mise à l'échelle peut être basée sur des options qui favorisent la mise à l'échelle d'une approche de package, géographiquement ou thématiquement par exemple. D'autres options peuvent être présentées en fonction du contexte.

Pour formuler la stratégie de renforcement du fonds d'amorçage, les pays partenaires sont encouragés à réfléchir aux éléments suivants au stade de l'élaboration du PPR:

- Comment le financement supplémentaire sera-t-il distribué ? La structure de gouvernance du PPR clarifie-t-elle les processus décisionnels lorsqu'il s'agit d'allouer des fonds supplémentaires ?
- Comment le financement supplémentaire sera-t-il mis en œuvre ? Comment les bénéficiaires seront-ils sélectionnés ? Les bénéficiaires actuels ont-ils la capacité de mettre en œuvre le programme PPR au-delà du financement de démarrage fourni par ECW ? D'autres boursiers seront-ils recrutés si un financement supplémentaire est assuré ?
- Comment les résultats obtenus au-delà du financement de démarrage de l'ECW seront-ils communiqués ? Qu'en est-il du financement par effet de levier d'autres programmes d'éducation ?
- Le financement soutiendra-t-il l'ensemble des objectifs du PPR ? C'est en effet l'option privilégiée. Quel sera le soutien du nouveau financement ?
- Combien d'enfants seront atteints ? Cela pourrait être fait sur un calcul approximatif par habitant. *Par exemple, à un coût unitaire de 100 USD par enfant, 10 000 enfants supplémentaires peuvent être atteints si un million de USD supplémentaire est mobilisé.*
- Où exactement les fonds seront-ils utilisés ? Seront-ils axés sur les mêmes régions que le financement de démarrage et élargiront-ils la portée dans ces domaines, ou s'agit-il de nouveaux domaines définis par le PPR ?
- Veuillez noter qu'un nouveau budget et un cadre de résultats seront élaborés pour ce financement.

4. Suivi, évaluation et apprentissage

4.1 Plan de suivi et d'évaluation

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

Dans cette partie, décrivez l'organisation du système de suivi et d'évaluation du PPR. Pour ce faire, ventilez les données par genre, âge et type de handicap et intégrez :

- Des mécanismes de suivi des effets en matière d'éducation à l'échelle du secteur ;
- Des plans pour toute évaluation ou tout examen sectoriel de l'éducation à venir ;
- Des systèmes/logiciels/mécanismes de gestion des données ou des informations pour la collecte, le stockage, le partage et l'analyse des données ventilées (système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, y compris pour les réfugiés, etc.) ;
- Des initiatives/mécanismes de collecte de données ventilées (évaluations d'apprentissage utilisées par le gouvernement ou les partenaires humanitaires/de développement, par exemple) ;
- Des méthodologies/méthodes/approches pour évaluer les effets du PPR ;
- Une évaluation des lacunes en matière de capacités et des besoins en ressources humaines en ce qui concerne le suivi et l'évaluation par rapport au PPR ;
- Des considérations éthiques en matière de collecte, d'analyse et de communication de données ;
- Une prise en charge de la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation.

Il est conseillé que le budget consacré au suivi et à l'évaluation représente entre 5 et 9 % de l'enveloppe totale, en fonction du contexte local. Une partie du budget (entre 100 000 et 150 000 USD par PPR) doit être destinée à couvrir la réalisation d'une évaluation formative par une société/entité externe après deux ans à deux ans et demi de mise en œuvre (hors phase de lancement). Veuillez-vous référer à la note d'orientation sur le genre de ECW pour plus d'informations sur l'intégration du genre dans le S&E.

4.2 Évaluation des effets sur l'apprentissage

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

Dans cette partie, expliquez comment le PPR prévoit d'évaluer les niveaux d'apprentissage des enfants. Chaque PPR doit obligatoirement intégrer et budgétiser une évaluation des effets sur l'apprentissage lors de sa conception. Veuillez tenir compte des principes suivants lors de l'élaboration de l'évaluation :

- A. Approche globale :** Éducation sans délai favorise une évaluation globale de l'apprentissage à travers le prisme du genre, y compris à la fois de l'apprentissage socio-émotionnel et de l'apprentissage scolaire (lecture, écriture, calcul), étant donné que les enfants s'étant trouvés dans des situations de crise sont souvent plus touchés que les autres sur les plans émotionnel et psychologique.
- B. Conformité :** par défaut, et lorsque cela est possible, Éducation sans délai cherche à aligner ses programmes sur les politiques gouvernementales et les méthodologies d'évaluation nationales (y compris dans les pays d'accueil) ainsi que sur d'autres initiatives au niveau régional et/ou mondial.
- C. Adaptation :** Éducation sans délai conseille aux organisations bénéficiaires d'adapter les évaluations aux besoins du contexte (éducation formelle/non formelle, genre, groupes d'âge, scolarisation/déscolarisation, apprentissage scolaire/socio-émotionnel) et aux objectifs du PPR.
- D. Aspect formateur :** l'objectif principal d'Éducation sans délai en matière d'évaluation est d'améliorer l'efficacité du PPR et des programmes afférents afin de mieux comprendre les facteurs permettant l'apprentissage des enfants touchés par des situations de crise et, ainsi, d'optimiser les interventions.
- E. Dimension liée au genre :** Éducation sans délai reconnaît qu'il existe des inégalités de genre dans le domaine de l'éducation. Une parité entre les genres en matière de scolarisation se traduit-elle par une parité en matière d'apprentissage ? Comment faut-il orienter les investissements en faveur de l'éducation des filles pour maximiser les résultats ?

ECW ne fait pas la promotion de certains outils et recommande d'utiliser ce qui est déjà approuvé, mené et accepté dans le pays par les bénéficiaires et ses partenaires, y compris. gouvernement. Bien que l'ECW favorise des mesures rigoureuses, il ne nécessite pas de pistes de contrôle aléatoires (ECR) qui visent par défaut une signification statistique. Au lieu de cela, ECW encourage l'utilisation d'outils réalisables et éprouvés dans le contexte. Pour choisir les outils ECW se réfère aux cartographies développées par l'INEE sur [SEL](#): et [mesures académiques](#)

Le budget consacré à l'évaluation des effets sur l'apprentissage doit être calculé indépendamment du budget consacré au suivi et à l'évaluation.

5. Modalités de mise en œuvre

5.1 Structure de gouvernance du programme pluriannuel de résilience

Cette partie ne doit pas dépasser une page.

Dans cette partie, décrivez la structure de gouvernance du PPR, le processus de sélection de l'organisation bénéficiaire et les mesures qui ont été prises en matière de gestion des risques et de sauvegarde de l'enfance.

- Définissez les rôles et les responsabilités des **structures de gouvernance** (comité de pilotage, comités de sélection, comité technique, etc.) ainsi que leurs liens avec les principales parties prenantes, telles que le cluster Éducation, le groupe de travail sur l'éducation en situation d'urgence, le groupe d'éducation local, le groupe d'action pour les réfugiés et d'autres mécanismes pertinents (le cluster Protection et ses sous-clusters sur la protection de l'enfance et la violence liée au genre, par exemple).
- Indiquez clairement les rôles et les responsabilités au sein de la structure de gouvernance s'agissant de la mobilisation des ressources. Les pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales (y compris internationales), des organismes des Nations Unies, des partenaires humanitaires et de développement, des donateurs et des représentants des populations marginalisées doivent compter parmi les membres de la structure de gouvernance. Veuillez également indiquer comment le Secrétariat d'Éducation sans délai s'intègre dans votre proposition de structure.
- Conformément aux étapes décrites dans le processus de planification du PPR tenant compte de la dimension de genre, il convient de refléter ici les rôles et les responsabilités du comité de pilotage du PPR, des bénéficiaires de subventions, des partenaires de mise en œuvre, des plates-formes de coordination (telles que le groupe de travail genre et le sous-groupe sur la violence basée sur le genre), ainsi que de l'agence experte en genre et du point focal Education, dans l'élaboration d'un PPR tenant compte de la dimension de genre.

5.2 Processus de sélection de l'organisation bénéficiaire

Cette partie ne doit pas dépasser une demi-page.

- Veuillez décrire le processus de sélection de l'organisation bénéficiaire parmi les organisations proposées. Il est important de mettre en avant le caractère inclusif, transparent et ouvert du processus ainsi que la stratégie de prévention des conflits d'intérêts mise en place. Expliquez comment le comité d'examen indépendant a été établi, y compris comment cela a été communiqué et quelles organisations ont été impliquées. Indiquez les critères de sélection utilisés et expliquez comment le processus d'appel d'offres a été géré. Décrivez comment les décisions et les résultats ont été communiqués et comment les difficultés ont été surmontées. Joignez les comptes rendus et les échanges de courriels pertinents pour appuyer la documentation du processus. Expliquez comment le processus a favorisé la diversification. Si des coalitions ont été formées, indiquez comment celles-ci font participer des organisations de la société civile nationales et locales. Référez-vous à l'annexe 1 pour de plus amples informations sur le processus.
- L'organisation experte en genre et le point focal Education feront partie du processus de sélection des bénéficiaires (à condition que leurs organisations respectives ne demandent pas de financement). Un ensemble de critères spécifiques au genre sera développé par le responsable du genre de ECW et sera ajouté aux critères de sélection des bénéficiaires et ce, afin de s'assurer que les propositions sélectionnées tiennent compte de la dimension de genre et que les bénéficiaires et sous-bénéficiaires aient la capacité de mettre en œuvre une programmation sensible au genre en tenant compte de la dimension de genre.

Reportez-vous au guide Processus de sélection des bénéficiaires du programme ECW PPR pour obtenir des instructions supplémentaires sur le processus :

<https://www.dropbox.com/sh/swvkh7pl61y53zk/AACedPJs78z3XHBJpAufto8Za?dl=0>

5.3 Risques et sauvegarde de l'enfance & PSEA/PSH

Cette partie ne doit pas dépasser une page et demie.

- La sauvegarde de l'enfance implique de s'assurer que les opérations, le personnel (y compris les volontaires) et les collaborateurs des organisations ainsi que la manière dont les programmes sont conçus et mis en œuvre ne nuisent pas aux enfants.
- Indiquez les situations présentant des risques pour les enfants dans la catégorie « sauvegarde » de la matrice d'évaluation des risques. Fournissez ensuite des informations plus détaillées sur les stratégies d'atténuation des risques à l'emplacement réservé à cet effet sous la matrice d'évaluation des risques. Mentionnez notamment les mesures qui seront prises pour s'assurer que les partenaires de mise en œuvre disposent des capacités requises pour gérer de tels risques. Un encadré spécifique doit être utilisé pour chaque organisation bénéficiaire.
- La personne responsable de la gestion des risques et de la sauvegarde de l'enfance au sein d'Éducation sans délai peut vous fournir de plus amples informations lors de l'élaboration de votre proposition.

Le gestionnaire de la gestion des risques et de la protection des enfants d'ECW peut fournir des conseils supplémentaires pendant l'élaboration de la proposition.

Annexes

Annexe A : Carte

Insérez une carte du PPR et du programme de fonds d'amorçage pour hiérarchiser les zones

Annexe B : Programme pluriannuel de résilience et budget du financement de départ d'Éducation sans délai

Cette partie doit être renseignée dans le modèle. Veuillez inclure le budget au format Excel lors de l'envoi de la proposition. Deux budgets sont nécessaires:

- **Budget du PPR:** le budget du PPR est présenté au niveau des résultats uniquement

MYRP OVERALL BUDGET				
[COUNTRY]				
	2021	2022	2023	TOTAL
PROGRAMME COSTS				
OUTCOME 1: Increasing Access	\$ 3,000,000	\$ 2,500,000	\$ 2,500,000	\$ 8,000,000
OUTCOME 2: Improving quality	\$ 2,500,000	\$ 2,000,000	\$ 2,000,000	\$ 6,500,000
OUTCOME 3: Improving equity and inclusion	\$ 1,000,000	\$ 1,000,000	\$ 1,000,000	\$ 3,000,000
OUTCOME N: Mobilizing additional resources	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 300,000
Sub-total for Programme Costs	\$ 6,600,000	\$ 5,600,000	\$ 5,600,000	\$ 17,800,000
OPERATIONAL COSTS				
Sub-total for Operational Costs	\$ 320,000	\$ 320,000	\$ 320,000	\$ 960,000
Total for Programme and Operational Costs	\$ 6,920,000	\$ 5,920,000	\$ 5,920,000	\$ 18,760,000
Programme Support Costs (@7%)	\$ 484,400	\$ 414,400	\$ 414,400	\$ 1,313,200
GRAND TOTAL	\$ 7,404,400	\$ 6,334,400	\$ 6,334,400	\$ 20,073,200

- **Budget du fonds d'amorçage ECW :** Le budget du fonds d'amorçage ECW est présenté au niveau des résultats et des extrants. Ce budget ne présente que les coûts de mise en œuvre du programme de fonds d'amorçage.

ECW SEED FUNDING BUDGET				
[COUNTRY]				
	2020	2021	2022	TOTAL
PROGRAMME COSTS				
OUTCOME 1: Increasing Access	\$ 1,000,000	\$ 750,000	\$ 750,000	\$ 2,500,000
Output 1.1	\$ 500,000	\$ 350,000	\$ 350,000	\$ 1,200,000
Output 1.2	\$ 300,000	\$ 150,000	\$ 150,000	\$ 600,000
Output 1.3	\$ 200,000	\$ 250,000	\$ 250,000	\$ 700,000
OUTCOME 2: Improving quality	\$ 600,000	\$ 400,000	\$ 400,000	\$ 1,400,000
Output 2.1	\$ 400,000	\$ 250,000	\$ 250,000	\$ 900,000
Output 2.2	\$ 200,000	\$ 150,000	\$ 150,000	\$ 500,000
OUTCOME 3: Improving equity and inclusion	\$ 500,000	\$ 300,000	\$ 300,000	\$ 1,100,000
Output 3.1	\$ 300,000	\$ 150,000	\$ 200,000	\$ 650,000
Output 3.2	\$ 200,000	\$ 150,000	\$ 100,000	\$ 450,000
OUTCOME 4: Mobilizing additional resources	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 300,000
Sub-total for Programme Costs	\$ 2,200,000	\$ 1,550,000	\$ 1,550,000	\$ 5,300,000
OPERATIONAL COSTS				
Sub-total for Operational Costs	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 300,000
Total for Programme and Operational Costs	\$ 2,300,000	\$ 1,650,000	\$ 1,650,000	\$ 5,600,000
Programme Support Costs (@7%)	\$ 161,000	\$ 115,500	\$ 115,500	\$ 392,000
GRAND TOTAL	\$ 2,461,000	\$ 1,765,500	\$ 1,765,500	\$ 5,992,000

- Le budget du PPR représente le coût total de la mise en œuvre du programme dans son intégralité. Le financement de départ octroyé par Éducation sans délai définit le coût total des activités de l'organisation bénéficiaire directement financée par Éducation sans délai. Il est possible que certaines activités du PPR ne soient pas entièrement financées, voire pas financées du tout. Les lacunes relatives au financement doivent figurer dans la partie consacrée à la mobilisation de ressources supplémentaires.
- Indiquez tous les coûts opérationnels et programmatiques estimés en ce qui concerne le soutien du programme, notamment les coûts liés aux mécanismes de coordination et aux dispositifs de soutien à la mise en œuvre. Les coûts opérationnels ne doivent pas dépasser 20 % du budget. Les coûts indirects ne doivent pas dépasser 7 % du budget.
- Les budgets doivent être arrondis : 1 000 000 USD et non 987 893,82 USD
- Veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre les résultats et un équilibre budgétaire entre les années 1 à 3.

Considérations liées au genre

Est-ce que les activités et composantes relatives au genre ont été incluses dans le programme/ projet ? Est-ce que ces activités et composantes ont été suffisamment incluses au sein du budget avec les ressources humaines, techniques, technologiques et financières nécessaires ?

Existe-t-il une ligne budgétaire dédiée au développement des capacités en matière de genre des acteurs de l'éducation en situation d'urgence impliqués dans la conception et la mise en œuvre du PPR ?

Existe-t-il une allocation de ressources axée sur le genre pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ? Est-ce plus de 15% du budget total ? Sera-t-il possible de suivre le flux de ces ressources ?

Existe-t-il des opportunités de mobilisation de ressources (internes et externes) qui permettront un financement substantiel afin que le problème puisse être traité à grande échelle ? À quoi ressemble l'environnement des donateurs par rapport à ce problème aux niveaux national et international ?

Annexe C : Cadre de résultats du programme pluriannuel de résilience

Cette partie doit être renseignée dans le modèle. Veuillez inclure le budget au format Excel lors de l'envoi de la proposition. Les consignes relatives au remplissage du cadre de résultats sont les suivantes :

- Établissez un tableau présentant les résultats attendus, les indicateurs, les seuils de référence, les cibles, les risques et les stratégies d'atténuation des risques, en les ventilant par genre, âge et type de handicap lorsque cela est pertinent. Les indicateurs, les seuils de référence et les cibles peuvent être précisés lors de la phase de lancement (au maximum six mois après la date de décaissement initiale). Veuillez consulter le répertoire de résultats et d'indicateurs d'Éducation sans délai pour plus d'exemples de résultats et d'indicateurs conformes aux principes SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais).
- Éducation sans délai encourage l'utilisation d'indicateurs d'effets et de produits tels que définis dans les plans d'action humanitaire, les plans nationaux similaires ou les stratégies sectorielles, s'ils sont conformes aux principes SMART. Si vous utilisez un indicateur provenant d'une stratégie existante, veuillez citer le document en question et le numéro de l'indicateur.
- Le cadre de résultats intègre le ciblage du PPR et de la contribution d'Éducation sans délai sous la forme d'un financement de départ. Il est conçu de cette manière afin de mettre en avant les domaines à privilégier en cas de mobilisation de ressources supplémentaires et de montrer la contribution que représente le financement de départ par rapport aux effets à l'échelle nationale.
- Le cadre de résultats doit inclure les effets attendus et les descriptions des produits indiqués dans les parties consacrées aux résultats et à la mobilisation de ressources supplémentaires.

Annexe D : IASC Marqueur Genre et Age (MGA)

Le marqueur de genre et d'âge de l'IASC est un instrument d'apprentissage en ligne développé pour aider les acteurs humanitaires, y compris les acteurs de l'éducation en situation d'urgence, à développer une meilleure programmation sensible au genre, car il reflète la manière dont le genre et l'âge sont considérés comme des points clés dans la conception du programme. Le MGA prend également en considération l'intégration de l'inclusion du handicap, de la protection (VBG) et de la participation dans la proposition.

Le MGA est accessible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.iascgenderwithagemarker.com/>. Il est disponible en plusieurs langues (anglais, français, espagnol et arabe). Une liste de personnes ressources par pays et par région est régulièrement mise à jour sur le site web afin de fournir des conseils et un soutien au comité de pilotage du PPR pour remplir le questionnaire d'auto-évaluation en ligne. Le responsable du genre a ECW est également disponible pour apporter son soutien.

Le questionnaire d'auto-évaluation du MGA peut être consulté et complété en ligne ou hors ligne. Il doit être rempli conjointement, de manière participative, par les membres du comité de pilotage du PPR pendant la phase d'élaboration de la proposition. Il est important que les participants complètent à la fois le questionnaire de conception et le questionnaire de suivi pour s'assurer que les résultats programmatiques prévus du PPR sont évalués en fonction des critères de marqueurs de sexe et d'âge.

Il est important de noter que le financement n'est pas conditionné au score obtenu à l'issue du questionnaire d'auto-évaluation. Les participants sont donc encouragés à fournir une auto-évaluation réaliste, car le processus compte plus que le résultat de l'auto-évaluation du questionnaire du MGA. L'outil d'auto-évaluation du MGA est une annexe obligatoire au dossier de candidature du PPR et le rapport pdf auto-généré sur le site web de l'IASC MGA doit être partagé comme annexe au dossier de candidature du PPR.

Annexe E : Matrice de risque et d'atténuation

Consignes relatives à la matrice d'évaluation des risques

- Une matrice des risques pour l'application du PPR devrait être préparée et incluse dans la proposition finale du PPR. Celle-ci doit être revue et mise à jour (si nécessaire) tous les six mois, ou avant si la situation sur le terrain change.
- L'évaluation des risques garantit que les risques soient clairement identifiés, et documente comment les risques seront gérés et atténués, ainsi que qui est responsable de les surveiller et d'en rendre compte. Les mesures / stratégies d'atténuation des risques doivent indiquer clairement quelles mesures seront prises pour gérer chaque risque.
- Les risques sont considérés selon cinq catégories :
 - **Contexte** : Le contexte opérationnel peut affecter la mise en œuvre des programmes. Les risques à prendre en compte comprennent la sûreté et la sécurité (y compris les conflits et les déplacements forcés), les catastrophes naturelles et les épidémies, les développements politiques et la situation économique.
 - **Exécution** : Les risques liés à la prestation du programme tout au long de la chaîne de livraison, le cas échéant, aux bénéficiaires, et à la performance globale du programme. Cela comprend la prise en compte de la capacité technique des partenaires d'exécution à exécuter les activités, ainsi que de toute autre contrainte externe à la mise en œuvre directe, telle que l'incapacité d'accéder aux bénéficiaires / sites et les amendements aux plans convenus.
 - **Sauvegarde** : La sauvegarde fait référence au risque de perpétuer ou de créer des dommages aux communautés, aux individus ou à tout groupe vulnérable, du fait de l'investissement de l'ECW. Les risques pour les enfants doivent être particulièrement pris en considération. Les risques pour les enfants, à la fois en personne et en ligne, comprennent les abus (physiques, émotionnels et sexuels) et l'exploitation (y compris l'exploitation sexuelle / par le travail et le recrutement dans des groupes armés), la négligence et la sécurité physique (par exemple la mort ou des blessures causées par des structures dangereuses, des accidents de véhicules ou noyade).
 - **Opérationnel** : il s'agit de la capacité et de l'habileté de gérer le programme, notamment à travers la gestion budgétaire, les fonctions RH et les TIC, ainsi que l'engagement des partenaires nationaux dans les stratégies de prise de décision, de transition et de sortie.
 - **Fiduciaire** : Les risques fiduciaires concernent les fonds qui ne sont pas utilisés aux fins prévues et / ou ne sont pas correctement comptabilisés.

Ressources & Note d'orientation

General	
INEE Minimum Standards	https://inee.org/
INEE EiE Glossary	https://inee.org/eie-glossary
Accelerated Education	https://inee.org/collections/accelerated-education
Conflict Sensitive Education	https://inee.org/collections/conflict-sensitive-education
Child Protection and EiE	https://inee.org/system/files/resources/CPHA-EIE%20Position%20Paper%20ENG.pdf
GEC Cash and Voucher Assistance	https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/ninja-forms/2/GEC-synthesis-report-rgb_links_FR_FINAL-190121.pdf

Gender	
INEE Gender Resources	https://inee.org/collections/gender
EiE Genkit	https://www.ungei.org/sites/default/files/2021-03/eie-genkit-2021-eng.pdf
Gender in EiE Resource Centre	https://www.ungei.org/knowledge-hub/gender-education-emergencies
ECW Gender Policy and Accountability Framework	https://www.educationcannotwait.org/download/ecw-gender-policy-and-accountability-framework-january-2020/?wpdmdl=3506&ind=RUNXIC0gR2VuZGVyIFBvbGljeSBhbmQgQWNjb3VudGFiaWxpdHkgRnJhbWV3b3JrLnBkZg
ECW Gender Strategy	https://www.educationcannotwait.org/download/ecw-gender-strategy-2018-2021/?wpdmdl=1586&ind=RUNXIEdlbmRlciBTdHJhdGVneSAyMDE4LTlwMjEucGRm

MHPSS	
INEE Psychosocial Support and Social and Emotional Learning (PSS and SEL)	https://inee.org/collections/psychosocial-support-and-social-and-emotional-learning
INEE Guidance Note on Psychosocial Support	https://inee.org/system/files/resources/INEE_Guidance_Note_on_Psychosocial_Support_ENG_v2.pdf

Inclusion	
Profiles Enhancing Education Reviews (PEER)	https://education-profiles.org/
Including Children with disabilities in Humanitarian Action	https://sites.unicef.org/disability/emergencies/
Disability Identification Tool Selection Guide	https://www.edu-links.org/resources/disability-identification-tool-selection-guide
IASC Inclusion guidelines	https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-team-inclusion-persons-disabilities-humanitarian-action/documents/iasc-guideline

Young people and adolescents	
Working with and for young people in humanitarian and protracted crisis	https://interagencystandingcommittee.org/system/files

Learning measurements	
SEL and PSS Measurement and Assessment Tools in Education in Emergencies	https://inee.org/resources/sel-and-pss-measurement-and-assessment-tools-education-emergencies-identifying-analyzing
Academic Learning Measurement and Assessment Tools in Education in Emergencies	https://inee.org/resources/academic-learning-measurement-and-assessment-tools-education-emergencies-identifying

Resource mobilization	
ECW Guidance note	https://www.dropbox.com/s/m3wpsnmzxrfr29/Guidance%20Note%20Resource%20Mobilization%20MYRP%20March%202021.pdf?dl=0

Normes de qualité ECW PPR

Quality Standards			Definitions
Niveau stratégique	A	<i>Stratégique</i>	Repère les lacunes à combler et les domaines thématiques à renforcer au sein des stratégies et des plans existants.
			Vise à satisfaire les besoins identifiés au niveau du développement de la petite enfance, du primaire et du secondaire ainsi que de l'enseignement non formel et parallèle.
			Recommande un ensemble minimal de services, nécessaire à l'amélioration des résultats d'apprentissage.
			Prévoit des interventions dépassant le cadre des projets qui permettent une adaptation aux particularités locales.
	B	<i>Développé partagé et partagé par plusieurs parties en</i>	A été élaboré conjointement avec les parties prenantes concernées telles que le gouvernement, le Groupe local des partenaires de l'éducation, les donateurs, les acteurs humanitaires et les partenaires de développement, le mécanisme de coordination, la société civile, les organisations dirigées par des femmes, qui se sont tous fermement approprié le programme.
			Identifie correctement les systèmes fiduciaires, de passation des marchés et administratifs, etc. pour le MYRP, en tenant compte des systèmes gouvernementaux et fournit des justifications lorsque des systèmes non étatiques / alternatifs sont proposés
	C	<i>Cohérent</i>	Est en adéquation avec les stratégies des gouvernements, les plans d'action humanitaire, les stratégies thématiques ou autres approches pertinentes (genre, inclusion, etc.).
			Établit des liens avec d'autres secteurs et domaines transversaux pertinents (protection, EAH, nutrition, etc.).
	D	<i>Fondé sur des données probantes</i>	Permet de déterminer les besoins et les priorités en fonction des données et des évaluations disponibles. Cherche à combler les lacunes mises en évidence.
			S'appuie, dans sa conception, sur les données en matière d'éducation recueillies au cours des années scolaires précédentes.
	E	<i>Scalable</i>	Propose un programme de financement de démarrage comprenant une approche faisable et réaliste de déploiement à grande échelle; Propose une stratégie efficace pour mobiliser des ressources supplémentaires.
			Met en place des scénarios adaptables.
F	<i>Réalizable</i>	Propose des analyses fondées sur les données les plus récentes ainsi que des activités et interventions bien définies et adaptées au contexte.	
		S'appuie sur des indicateurs SMART correctement ventilés.	
		Définit des cibles précises (il est ici nécessaire de refléter le travail effectué sur les approches ciblant les questions liées au genre, aux enfants en situation de handicap, au niveau d'éducation, etc.).	
Niveau programmatique	G	<i>Holistique</i>	Recommande un ensemble minimal de services, nécessaire à l'amélioration des résultats d'apprentissage
			Est tout d'abord axé sur les élèves et définit l'apprentissage non seulement comme le fait de savoir lire, écrire et compter, mais également comme un bien-être global et un apprentissage social et émotionnel. Met, dans un second temps, l'accent sur la protection émotionnelle et psychosociale compte tenu de son importance auprès des enfants touchés par les crises. Promeut ensuite la protection physique et les environnements d'apprentissage sûrs, favorables à l'apprentissage et résilients. Reconnaît enfin le rôle crucial de l'enseignement et de l'apprentissage dans la motivation, la rémunération et le bien-être des enseignants compétents qui exercent en situation d'urgence, sans oublier la communauté et la direction des établissements scolaires, dont le rôle est ancré dans les normes minimales et étayé par un grand nombre d'études.
	H	<i>Axé sur les inégalités/populations les plus vulnérables</i>	S'intéresse tout particulièrement aux besoins d'apprentissage des membres les plus vulnérables de la société en situation de crise, notamment ceux qui ont été déplacés de force (réfugiés, personnes déplacées, etc.).
			Détermine les causes profondes des inégalités au moyen d'analyses.
			Réalise des analyses situationnelles et institutionnelles tenant compte des questions de genre et de handicap ainsi que l'élaboration et permet la mise en œuvre progressive d'interventions adaptées au contexte.
			Reflète l'implication des personnes qui bénéficieront des interventions et représente les organisations locales qui viennent en aide à ces populations.
	I	<i>Sensible aux risques</i>	Propose une ventilation des données selon la situation géographique, le genre, l'âge, la situation de handicap, les quintiles de richesse, etc.
			Identifie les facteurs de risque et répond aux exigences relatives aux allocations de soutien destinées aux enfants.
	J	<i>Sensible aux crises</i>	Détermine et analyse les risques de conflit et de catastrophe naturelle qui existent et appréhende l'interaction bilatérale entre ces risques et l'éducation de manière à élaborer des stratégies efficaces. Propose des stratégies visant la réduction des effets négatifs sur la prestation des services éducatifs et l'optimisation des effets positifs des mesures et des programmes en matière d'éducation sur la prévention des conflits et des catastrophes ou encore sur l'atténuation de leurs répercussions. Doit identifier et surmonter les schèmes présents dans l'éducation en matière d'inégalité et d'exclusion ainsi que les pratiques culturelles néfastes (IPE-UNESCO).
			Permet de recueillir des informations et des données probantes qui reflètent la condition des enfants en situation d'urgence.

PPR – Une approche holistique

Que signifie holistique pour ECW ?

Un ensemble éducatif holistique assure à la fois un apprentissage de qualité et le bien-être des apprenants et des enseignants. Il fournit une protection émotionnelle, psychosociale et physique, ainsi que des soutiens qui favorisent l'inclusivité. Les approches holistiques répondent aux besoins immédiats, mais contribuent également à renforcer la résilience des systèmes éducatifs, des communautés scolaires, des éducateurs et des apprenants. Une éducation de qualité doit garantir que toutes les filles et tous les garçons, y compris les adolescents, apprennent efficacement. Cela nécessite un accès inclusif et équitable pour les plus marginalisés, y compris les filles et les adolescentes, les personnes handicapées et les populations déplacées. Il doit également fournir un enseignement efficace et adaptable aux besoins de tous les apprenants touchés par la crise. Une éducation de qualité ouvre la voie à l'apprentissage tout au long de la vie. Un ensemble holistique devrait donc prendre en compte l'éducation préscolaire, primaire et secondaire. Il doit également assurer le bien-être des apprenants grâce à des espaces d'apprentissage sûrs et protecteurs, ainsi que la provision d'un apprentissage socio-émotionnel et d'un soutien psychosocial.

ECW PPR : Normes de qualité

Les normes de qualité du PPR encadrent un modèle innovant qui répond aux principes de l'ECW et s'aligne sur les normes existantes en matière d'éducation, d'aide humanitaire et de développement. Elles contribuent à garantir que les PPR demeurent pertinents sur le plan contextuel, tout en adhérant aux normes mondiales de l'ECW et du secteur. Les normes de qualité du PPR sont fortement informées par les normes [minimales de l'INEE](#). Les normes de qualité constituent la base d'un cadre unique dans l'espace de l'éducation aux situations d'urgence : une stratégie de réponse et un outil de mobilisation de ressources conçu pour une crise prolongée. Pour plus d'informations sur le PPR, voir la section 4.2 du manuel opérationnel de l'ECW. Les questions suivantes aideront les équipes de développement à répondre aux normes de qualité individuelles du PPR. Des ressources utiles sont attachées pour aider à répondre à nombre de questions : Les notes de l'ECW se trouvent dans l'annexe des instructions du PPR.

Norme de qualité PPR G: [holistique](#)

Comment le PPR abordera-t-il chacun des domaines de la norme minimale de l'INEE spécifiques à l'éducation : accès et environnement d'apprentissage, enseignement et apprentissage, enseignants et autres personnels de l'éducation, et politique de l'éducation ? [Voir les normes minimales de l'INEE](#)

- Le programme soutiendra-t-il la complémentarité des mécanismes de coordination humanitaire et de développement pour renforcer la cohérence des programmes d'éducation ?
- Comment le PPR assurera-t-il la protection émotionnelle, psychosociale et physique des filles et des garçons de tous âges ?
- Le programme répondra-t-il aux besoins psychosociaux des apprenants touchés par la crise, à la fois avec une méthodologie en classe et en orientant vers des services spécialisés ? Voir la note ECW sur SMSPS
- Le jeu et les activités récréatives seront-ils utilisés parallèlement au soutien psychosocial pour offrir un apprentissage social et émotionnel positif ? Voir la note ECW sur SMSPS
- Le programme abordera-t-il les problèmes d'infrastructure et de transport pour garantir que les espaces d'apprentissage soient sécurisés et accessibles à tous ? Voir les notes de l'ECW sur le genre et le handicap
- Des installations WASH adéquates et des programmes de santé et de nutrition seront-ils fournis pour promouvoir la sécurité et l'équité d'accès ? Voir les notes de l'ECW sur le genre et le handicap

Comment le PPR promouvra-t-il l'éducation inclusive par l'enseignement et l'apprentissage pour toutes les filles et tous les garçons concernés, y compris les adolescents :

- Le programme permettra-t-il aux enseignants et aux administrateurs scolaires de garantir des interactions positives et respectueuses entre et parmi les enseignants et les apprenants ? [Voir le dossier de Save the Children sur l'apprentissage social et émotionnel](#)
- Comment les besoins uniques des filles et des garçons touchés par la crise seront-ils pris en compte par l'analyse du genre et la programmation sensible au genre ? Voir la note de l'ECW sur le genre
- Les enseignants bénéficieront-ils d'un développement professionnel continu pour enseigner aux enfants en utilisant des pratiques pédagogiques adaptées au contexte, inclusives et centrées sur l'enfant? [Voir INEE MS 3: Enseignement et apprentissage](#)
- Les apprenants et les éducateurs recevront-ils du matériel d'enseignement et d'apprentissage pertinent, approprié et adéquat ? [Voir le guide de l'USAID](#)

Norme de qualité H du PPR : axée sur les disparités / les populations les plus vulnérables

- Le programme envisagera-t-il l'utilisation de l'aide en espèces et sous forme de bons pour promouvoir l'accès et la résilience individuelle des filles et des garçons touchés par la crise et de leurs familles ? Voir la note ECW sur CVA
- Les éducateurs, les écoles et les systèmes scolaires seront-ils soutenus pour développer des capacités adéquates pour accroître l'accès équitable à l'éducation pour les filles et les garçons vivant avec un handicap ? Voir la note ECW sur le handicap
- Le PPR donnera-t-il accès à des opportunités éducatives de qualité et pertinentes pour les filles et les garçons déplacés, notamment pour encourager l'inclusion des réfugiés dans le système éducatif national ? [Voir le Pacte mondial sur les réfugiés, p.26](#)

PPR – Définir la résilience

Que signifie la résilience pour ECW?

La résilience est la capacité de s'adapter à des situations difficiles, y compris le stress, les traumatismes ou d'autres difficultés. Dans le domaine de l'éducation, cela signifie la capacité des systèmes éducatifs à surmonter la crise en garantissant un accès ininterrompu à des opportunités d'apprentissage de qualité. ECW travaille pour assurer la résilience des systèmes éducatifs afin qu'ils puissent, à leur tour, aider à renforcer la résilience des communautés scolaires individuelles (éducateurs, administrateurs, PTA / CMC), et des filles et des garçons. Cela signifie assurer la sécurité et la protection des espaces d'apprentissage, cultiver le soutien de la communauté à l'éducation, renforcer les systèmes de gestion de l'information et des données (SIGE) et renforcer la préparation et l'adaptabilité dans la planification de l'éducation. La résilience n'est possible que lorsque les besoins immédiats sont satisfaits et les risques à long terme sont traités, plaçant ainsi la résilience au cœur de l'approche de l'ECW en matière de cohérence humanitaire-développement.

Norme de qualité I du PPR : **Information sur les risques**

Quelles opportunités existent dans le contexte pour renforcer la résilience des apprenants, des éducateurs, des communautés scolaires et du système éducatif face au changement climatique et aux catastrophes liées au climat? [Voir le pilier 3 de GADRRRES](#)

- Comment le PPR analysera-t-il les menaces auxquelles l'éducation est confrontée en raison du changement climatique et des catastrophes liées au climat ?
- Comment le PPR renforcera-t-il les capacités locales et nationales pour gérer les menaces pesant sur l'éducation en raison de la crise climatique ?
- Le PPR soutiendra-t-il et fournira-t-il des ressources aux autorités éducatives, aux éducateurs et aux administrateurs pour améliorer la résilience des écoles et des communautés scolaires grâce à des mesures de réduction des risques de catastrophe? [Voir la note de l'UNESCO sur la sécurité globale des écoles](#)
- Comment le PPR s'alignera-t-il sur le soutien du secteur de l'éducation en cours et de la planification des interventions d'urgence, et comment contribuera-t-il à intégrer des mesures de réduction des risques d'urgence et de catastrophe dans les plans existants du secteur de l'éducation ? [Voir la brochure de l'UNICEF sur la RRC](#)
- Comment le programme renforcera-t-il les capacités nationales et locales pour collecter et analyser les données qui appuient les mesures de réduction des risques de catastrophe ?

Norme de qualité J du PPR : **sensible aux crises**

Comment le PPR cherchera-t-il à comprendre, et à appréhender, le contexte dans lequel la politique / programme d'éducation se déroule, tout en analysant l'interaction bidirectionnelle entre le contexte et la politique / programme d'éducation ?

- Les autorités éducatives recevront-elles un soutien et des ressources pour renforcer la résilience du système éducatif grâce à une planification sensible aux crises ? [Voir INEE MS 5: Politique](#)
- Le programme utilisera-t-il des approches éducatives sensibles aux conflits pour améliorer l'accès à des opportunités d'apprentissage sûres et pertinentes ? [Voir la note INEE CSE](#)
- Le programme sera-t-il construit autour d'une solide analyse des conflits qui contribuera à atténuer les impacts immédiats et à long terme des conflits sur la dispense d'une éducation de qualité ? [Voir le guide de l'UNICEF](#)
- Comment les concepteurs et les exécutants du PPR agiront-ils pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs des politiques et programmes éducatifs sur les conflits ? [Consortium de sensibilité aux conflits](#)

Comment le PPR améliorera-t-il l'accès à une éducation de qualité et adaptée aux conflits, qui contribue à la cohésion sociale et à la paix ? [Voir la collection INEE: Apprendre pour la paix](#)

- Le PPR s'efforcera-t-il d'accroître l'inclusion de l'éducation dans les politiques et analyses de consolidation de la paix et de réduction des conflits ?
- Comment le PPR travaillera-t-il avec les communautés locales pour renforcer le soutien à l'apprentissage pour tous, renforçant ainsi l'accès et la protection de l'éducation ? [Voir la norme de participation communautaire de l'INEE](#)
- Comment le PPR augmentera-t-il les capacités institutionnelles pour fournir une éducation sensible aux conflits, y compris les capacités de collecte et d'analyse des données, de planification et de mise en œuvre de l'éducation dans les interventions d'urgence ?
- Comment le PPR augmentera-t-il les capacités des enfants, des parents et des éducateurs à prévenir, réduire et gérer les conflits et promouvoir la paix ?

- Comment le PPR contribuera-t-il à la production et à l'utilisation de données factuelles et de connaissances dans les politiques et les programmes liés à l'éducation, aux conflits et à la consolidation de la paix ? [Voir la collection INEE: Mesurer la cohésion sociale](#)

Comment le PPR contribuera-t-il à garantir la protection de l'éducation, des éducateurs et des apprenants, et à faire en sorte qu'aucun espace d'apprentissage ne soit utilisé à des fins militaires ?

- Comment le PPR renforcera-t-il la protection des espaces d'apprentissage envers les attaques contre l'éducation ? [Voir les directives sur la protection des écoles](#)
- Comment le PPR encouragera-t-il l'approbation et / ou la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ? [Voir la boîte à outils sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#)

Note d'orientation sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans les programmes de résilience pluriannuels

Objectif: Cette note vise à aider les bénéficiaires potentiels à évaluer si/comment l'égalité des genres dans l'éducation en situation d'urgence est prise en compte dans leur proposition.

Questions d'orientation sur l'intégration du genre dans la programmation

A. Analyse de genre basée sur les données

1a. Avez-vous recueilli et analysé des données ventilées par sexe, âge et handicap sur les besoins, les rôles et les capacités en matière d'éducation? (comment la crise affecte-t-elle la fréquentation scolaire des filles et des garçons, des adolescents et des plus jeunes? Ont-ils plus de difficultés à fréquenter l'école depuis la crise? Quels sont les groupes d'âge et de sexe, y compris les enfants handicapés ou de diverses orientations sexuelles et identités de genre, qui sont touchés et de quelle manière? Quels rôles jouent les aidants pour assurer leur éducation? Comment les membres de la communauté protègent-ils les filles et les garçons? Y a-t-il des risques à se rendre à l'école et à en revenir)?

2a. Les données sont-elles examinées à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif? (Parité de l'indice de genre, EMIS, UIS, MICS pour les taux de scolarisation ventilés par sexe et par âge ainsi que les profils genre, rapports, et discussions de groupes).

3a. Quel est le cadre institutionnel sur le genre et l'éducation (lois, politiques et plans)? Existe-t-il des politiques discriminatoires fondées sur le genre qui limitent l'accès/la rétention de certains groupes (filles mariées)?

B. Obstacles liés au genre et exigences en matière d'accès et d'apprentissage.

1b. Sur la base des données recueillies, quels sont les principaux obstacles à l'accès et au maintien des filles et des garçons à l'école par groupe d'âge (contraintes liées au foyer/ à la communauté, contraintes liées à l'école, contraintes liées au système/aux politiques)?

2b. L'analyse des obstacles permet-elle d'identifier les obstacles rencontrés par différents groupes, en particulier les garçons et les filles les plus marginalisés? Existe-t-il d'autres désavantages intersectionnels (par exemple, handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle, personnes déplacées ou réfugiés)?

3b. Sur la base de 1b et 2b, quelles sont les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de ces obstacles et comment le programme pluriannuel de résilience (PPR) peut-il contribuer à les atténuer?

C. Programmation sensible au genre. N'oubliez pas que la programmation sensible au genre ne consiste pas seulement à atteindre la parité filles/garçons dans les taux de scolarisation², mais aussi à mettre en œuvre des stratégies sensibles au genre basées sur les résultats de l'analyse de genre.

1c. Comment la proposition cherche-t-elle à remédier aux obstacles mis en évidence dans les points 1b et 2b? Comment la proposition met-elle en évidence les stratégies fondées sur des données probantes pour améliorer l'égalité entre les genres dans l'éducation en situation d'urgence sur la base des points 1b, 2b et 3b?

2c. La proposition complète-t-elle les efforts en cours (par le gouvernement, les acteurs humanitaires et du développement, les ONG et les organisations locales dirigées par des femmes) pour renforcer l'égalité des genres dans l'éducation? Par exemple, cette proposition contribue-t-elle à une intervention intersectorielle? (plan national pour mettre fin au mariage des enfants, stratégie nationale pour l'égalité des genres ?) Les obstacles liés au genre (mariage d'enfants, grossesse précoce, VBG, gestion de l'hygiène menstruelle,...) ont souvent des causes multiples qui excluent les filles ou les garçons de la scolarité et de l'apprentissage. Elles ne peuvent être traitées par le seul secteur de l'éducation.

3c. La théorie du changement du programme inclut-elle des résultats spécifiques au genre et inclue-t-elle l'intégration de la dimension de genre dans d'autres composantes de la théorie du changement sur la base des résultats de l'analyse de genre? Plus important encore, ces composantes ont-elles été budgétisées et dotées de ressources suffisantes?

4c. L'outil d'auto-évaluation du IASC [Marqueur du Genre et d'Âge](#) (MGA) a-t-il été appliqué?

D. Données, suivi et évaluation.

1d. Existe-t-il un plan pour collecter des données et ventiler les résultats par sexe, âge et handicap au niveau de l'enfant?

2d. Les indicateurs minimums de performance en matière d'égalité des genres de ECW sont-ils intégrés dans le cadre de suivi et d'évaluation des bénéficiaires? Les rapports d'avancement reflètent-ils des données quantitatives et qualitatives sur les résultats en matière d'égalité entre les genres?

3d. L'outil d'auto-réflexion MGA est-il utilisé pendant la phase de mise en œuvre?

² ECW s'engage à cibler 60% de filles dans tous ses investissements

E. Coordination, engagement et sauvegarde.

1e. Y a-t-il un acteur de genre impliqué dans le comité d'élaboration du PPR? Quelle est la capacité existante pour obtenir des résultats spécifiques en matière de genre et pour garantir que le programme est sensible au genre (les organisations dirigées par des femmes et le point focal pour le genre au sein du ministère de l'éducation font-ils partie du processus ?)

2e. Y aura-t-il des canaux (in)formels pour faire participer de manière significative les filles et les garçons (y compris les filles et les garçons non scolarisés), et les communautés, ainsi que les organisations dirigées par des femmes et des filles, à la conception, à l'exécution et au suivi des activités ? Quel est le rôle de ces organisations ?

3e Le programme aborde-t-il intentionnellement les risques liés à la PEAS par des mesures concrètes ? (N'oubliez pas que vous pouvez vous adresser au réseau PEAS ou au sous-groupe VBG pour obtenir un soutien technique)

Resources:

- [Stratégie Genre de Education Sans Délai 2018-2021](#) & [Politique et Cadre de responsabilité pour l'égalité des genres dans le travail de ECW 2019-2021](#)
- [EiE-GenKit: a core resource package on gender in EiE](#)

Note d'orientation sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les Programmes pluriannuels de résilience (PPR)

Chez Éducation sans délai (ECW), nous pensons que [la santé mentale et le soutien psychosocial](#) font partie intégrante d'une éducation de qualité. Des activités dans ce domaine devraient être mises en place dans les écoles et intégrées dans l'expérience d'apprentissage. Ces interventions et activités devraient être structurées, s'inscrire sur le long terme, être orientées par des objectifs, être éclairées par des données probantes, être dirigées au niveau local et être adaptées aux besoins spécifiques des filles, des garçons, des adolescent(e)s et des enseignant(e)s.

Questions d'orientation pour élaborer des interventions de santé mentale et de soutien psychosocial à l'école dans le cadre de l'éducation dans les situations d'urgence/de crise prolongée

Programme [d'apprentissage socio-émotionnel](#) pour tous : L'éducation émotionnelle et sociale devrait faire partie intégrante du programme scolaire ordinaire et enseigner des compétences concrètes à tous les élèves dans trois grands domaines : 1) conscience de soi (identification des émotions, régulation des émotions, réduction du stress, etc.) ; 2) compétences relationnelles (résolution des conflits, empathie, compétences en communication, etc.) et ; 3) capacités de réflexion (réflexion critique, définition d'objectifs, prise de décision, créativité, etc.).

- Un tel programme scolaire existe-t-il dans le contexte en question ? S'il est nécessaire de faire appel à un consultant pour concevoir un nouveau programme ou adapter un programme scolaire existant, comment le budget du PPR/de la première réponse en situation d'urgence tiendra-t-il compte de ce coût essentiel ?
- Comment l'éducation émotionnelle et sociale sera-t-elle adaptée en fonction du sexe, du genre et des sous-ensembles de vulnérabilité ?
- Comment le programme scolaire peut-il permettre aux élèves de mettre en pratique leurs nouvelles compétences et de recevoir des retours d'informations afin qu'ils soient plus susceptibles d'appliquer/d'intégrer les nouveaux enseignements dans leur vie quotidienne ?

Bien-être des enseignant(e)s

- Quelles sont les ressources existantes dans la communauté en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour les adultes et les enseignant(e)s ?
- Comment ce programme veillera-t-il à ce que les enseignantes se sentent soutenues et ne démissionnent pas ?
- Doit-on adapter des outils existants ou en élaborer de nouveaux pour former les enseignant(e)s à la gestion de leur propre stress, à l'utilisation des compétences de pleine conscience, et à l'accès aux ressources de santé mentale et de soutien psychosocial dans leur communauté ?
- Quelles lacunes doivent être comblées pour que les enseignant(e)s aient le sentiment d'être soutenu(e)s et que leur bien-être est amélioré/renforcé ?

Formation de qualité des enseignant(e)s en matière de soutien psychosocial

- Le présent PPR s'appuiera-t-il sur une formation des enseignant(e)s existante ou nouvelle en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ? Les formations présentent-elles des lacunes et comment le PPR peut-il remédier aux lacunes et aux nouveaux besoins de formation ?
- Que faut-il faire pour renforcer les formations des enseignant(e)s en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ? Quels nouveaux sujets doivent être couverts ? Comment la formation offrira-t-elle aux enseignant(e)s des possibilités d'appliquer leurs nouvelles compétences pour donner du sens à l'apprentissage et le rendre plus concret ?
- Comment va-t-on mesurer l'impact des formations à la santé mentale et au soutien psychosocial ? Comment va-t-on mesurer le changement des comportements ?
- Quelle supervision formative et quel perfectionnement professionnel continu seront offerts aux enseignant(e)s ? Les formations sont-elles chiffrées de manière appropriée dans le budget ?

Coordonnateur/coordonnatrice dédié(e) au soutien psychosocial

- Dans le contexte en question, dispose-t-on de conseillers/conseillères scolaires ? Si non, comment peut-on utiliser le transfert des tâches pour identifier un(e) coordonnateur/coordonnatrice dédié(e) au soutien psychosocial ?
- Comment sera chiffrée cette dotation en personnel dans les écoles ? (Veuillez vous assurer que le budget est réaliste.)

Services dédiés de santé mentale et de soutien psychosocial à l'école

- Est-il possible de former le/la coordonnateur/coordonnatrice dédié(e) à la santé mentale et au soutien psychosocial à la mise en place de groupes de santé mentale et de soutien psychosocial structurés et non spécialisés, respectant le principe de « ne pas nuire » ?
- Comment le présent PPR peut-il assurer la liaison avec les acteurs de la protection de l'enfance pour organiser de tels groupes ? Les groupes peuvent-ils être organisés au sein de l'école/du centre d'apprentissage pendant les heures de cours ?

- Comment sera traitée la question de la violence basée sur le genre (VBG) en milieu scolaire ? Comment l'école/le centre d'apprentissage peut-il faire en sorte que les personnes touchées par la VBG aient accès à un soutien de niveau 3 à l'école ?
- Comment les acteurs de la protection de l'enfance seront-ils formés ou superviseront-ils ces groupes ?

Mobilisation des parents

- Comment le présent PPR peut-il mobiliser efficacement les parents par de nouveaux moyens qui conduiront à la transformation des normes sociales néfastes à l'égard des filles ?
- Quels sont les dirigeants communautaires qui pourraient être mobilisés afin de transformer les normes sociales relatives à la scolarisation, aux filles, au mariage des enfants, à la VBG, etc. ?

Mécanisme d'orientation vers des soins spécialisés

- Quels sont les mécanismes d'orientation existants et comment le programme s'appuiera-t-il sur eux ou les renforcera-t-il ? Fonctionnent-ils correctement ? Comment le personnel éducatif et les familles sont-ils informés de ces mécanismes ?
- Comment les acteurs de la protection de l'enfance et de la santé interagissent-ils avec le présent PPR ?

Évaluation du niveau des effets

- Quels changements de comportements espérez-vous observer et comment peut-on mesurer ces changements ?

Ressources

Pour en savoir plus sur la santé mentale et le soutien psychosocial, veuillez suivre le lien suivant : <https://www.dropbox.com/sh/plkyk02jyv3uv2e/AAA7HdZJzt0AvlQGfevVYqgra?dl=0>

Note d'orientation sur l'inclusion du handicap dans les PPR

Finalité de la présente note

La présente note vise à aider les possibles organisations bénéficiaires à déterminer si et comment le handicap est pris en compte dans l'ensemble de leur proposition. Elle ne vise pas à prescrire des activités à inclure, mais les responsables techniques d'Éducation sans délai (ECW) se tiennent à disposition pour évoquer cet aspect avec les possibles organisations bénéficiaires.

Questions d'orientation pour inclure le handicap dans la programmation

A. Contexte et analyse

1a. Quelle est la situation des garçons et des filles en situation de handicap (en matière d'éducation, de nutrition, de santé et de protection) ? En particulier, constate-t-on des différences entre les types de handicaps (c'est-à-dire physiques, sensoriels, cognitifs) et au sein du pays (zones urbaines/zones rurales) ? Observe-t-on des désavantages croisés (découlant de l'âge, du genre, de l'origine ethnique, du statut de personne déplacée ou de réfugié en situation de handicap) ?

2a. Quel est le cadre institutionnel relatif au handicap et à l'éducation (lois, politiques, plans et dispositions) ? En particulier, qui est chargé de fournir une éducation aux garçons et aux filles en situation de handicap, qui la fournit dans les faits et quelles en sont les modalités ?

B. Obstacles et exigences en matière d'accès et d'apprentissage

1b. D'après la réponse à la question 1a, quels sont les principaux obstacles (c'est-à-dire les normes/croyances, les infrastructures, l'enseignement et le contenu) qui ont une incidence sur l'accès et l'apprentissage des garçons et des filles en situation de handicap ?

2b. Quelles sont les principales exigences garantissant que les garçons et les filles scolarisé(e)s et non scolarisé(e)s en situation de handicap puissent accéder à l'enseignement, progresser et apprendre sur un pied d'égalité avec les autres ?

3b. Quels est l'avis des filles et des garçons en situation de handicap, de leurs parents ainsi que des organisations (locales) de personnes handicapées sur les questions 1b et 2b ?

C. Stratégie du programme

1c. Comment la proposition entend-elle remédier aux obstacles et aux lacunes soulevés aux questions 1b et 2b ? Comment intègre-t-elle la question 3b et comment entend-elle faire participer ces acteurs à la conception, à la planification et à la mise en œuvre ?

2c. La proposition vient-elle compléter des activités en cours (du gouvernement, d'acteurs humanitaires et du développement, d'organisations non gouvernementales [ONG] nationales ou internationales, etc.) qui visent à améliorer l'inclusion du handicap dans l'éducation ?

3c. La théorie du changement du programme comprend-elle des résultats propres au handicap et intègre-t-elle des considérations relatives à l'inclusion du handicap dans d'autres volets de la théorie du changement (intégration) ? Plus important encore, ces volets sont-ils chiffrés et dotés en ressources suffisantes ?

D. Données, suivi et évaluation.

1d. Dispose-t-on d'un plan pour collecter des données et ventiler les résultats par handicap au niveau des enfants ? Quel outil de mesure sera utilisé, et est-il adapté à la finalité recherchée ? Dispose-t-on de ressources et de capacités ?

2d. Dispose-t-on d'indicateurs pour mesurer l'amélioration de l'accessibilité des ressources, ainsi que l'amélioration de la capacité à planifier, gérer et mettre en place l'inclusion du handicap dans l'éducation parmi les responsables locaux et les enseignant(e)s ? Dispose-t-on d'indicateurs pour évaluer les [aménagement](#)s et les adaptations réalisés pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap ? Entend-on évaluer le changement des attitudes à l'égard du handicap ?

E. Coordination, participation et sauvegarde

1e. Le mécanisme de coordination comprend-il un(e) coordonnateur/coordonnatrice, une agence ou un groupe de travail dédié au handicap ? Quelles sont les capacités existantes pour obtenir des résultats propres au handicap et faire en sorte que le programme tienne compte du handicap (dans la mesure du possible) ?

2e. Prévoit-on des voies (in)formelles pour faire participer les élèves en situation de handicap, leurs parents et les personnes s'occupant d'eux, les chefs religieux et les personnalités communautaires importantes, ainsi que les organisations de personnes handicapées et les ONG spécialisées dans le handicap à la mise en place des activités ? Quel est leur rôle ?

3e. Existe-t-il des risques propres aux élèves en situation de handicap ? Quelles sont les stratégies et les mesures d'atténuation prévues et comment seront-elles intégrées à la mise en œuvre du programme et des activités dans les écoles ? Prévoit-on des plans d'urgence tenant compte du handicap pour faire en sorte que les

élèves en situation de handicap ne soient pas laissés pour compte lorsque des conflits/catastrophes touchent directement les environnements d'apprentissage ?

Ressources :

<https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-team-inclusion-persons-disabilities-humanitarian-action/documents/iasc-guidelines>

Note d'orientation sur les transferts monétaires³

Finalité de la présente note

La présente note a pour but d'aider les comités directeurs de programmes pluriannuels de résilience (PPR) à étudier la manière dont les transferts monétaires peuvent renforcer l'accès des filles, des garçons et des adolescents à un apprentissage continu.

Orientations pour soutenir la mise en place de programmes de transferts monétaires dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence

Évaluation des besoins et analyse de situation

- Recourir à l'évaluation intégrée au moyen d'outils d'analyse et de processus permettant de relever les obstacles, notamment économiques, liés à l'offre et à la demande, qui empêchent les enfants d'accéder à l'éducation.
- Rechercher et utiliser systématiquement les données secondaires disponibles aux niveaux sectoriel et intersectoriel, notamment celles relatives à la vulnérabilité économique des ménages, à la capacité des marchés, aux risques opérationnels et de protection, ainsi qu'aux mécanismes disponibles de transfert.
- Travailler avec les spécialistes des transferts monétaires et de la protection sociale pour comprendre les obstacles économiques entravant l'accès à l'éducation.
- Déterminer les obstacles à l'éducation du point de vue des services d'éducation (du côté de l'offre) et des ménages (du côté de la demande).
- Analyser en détail les dépenses des ménages en matière d'éducation, en s'appuyant sur l'évaluation des besoins.
- En collaboration avec les professionnels compétents, déterminer si le contexte est propice à la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires en faveur de l'éducation en situation d'urgence : disponibilité des services d'éducation, fonctionnement des marchés des biens et services liés à l'éducation, risques liés aux transferts monétaires et compromis entre les programmes de transferts monétaires et d'assistance en nature.

Analyse des options d'intervention

- Fonder la décision de recourir aux transferts monétaires sur une analyse de la nature des besoins et de la faisabilité desdits transferts.
- Intégrer les transferts monétaires dans les activités de renforcement des services d'éducation afin d'éliminer les obstacles du côté de l'offre et de la demande.
- Évaluer systématiquement la capacité d'absorption des services d'éducation.
- Les transferts monétaires en faveur de l'éducation en situation d'urgence peuvent être utilisés dans le cadre d'interventions faisant l'objet d'un contrôle plus étroit pour couvrir les dépenses liées à l'éducation sur une période plus longue.
- Les obstacles tels que les frais de scolarité peuvent être éliminés en aidant financièrement les ménages au moyen de transferts monétaires et en soutenant directement les établissements scolaires.

Planification et conception des programmes

- Ciblage : réaliser un ciblage commun dans le cadre des programmes de transferts monétaires et des interventions visant à renforcer les services d'éducation et la protection ; tenir compte des vulnérabilités socioéconomiques favorisant l'absentéisme et l'abandon scolaire.
- Conditionnalités : recourir uniquement aux transferts monétaires conditionnels lorsque la capacité d'absorption des services d'éducation est suffisante. Déterminer précisément les coûts et le calendrier de l'application et du suivi des critères liés aux transferts conditionnels. Utiliser ces données pour déterminer la modalité de transfert monétaire en faveur de l'éducation en situation d'urgence. S'il n'est pas possible de mettre en œuvre des transferts monétaires conditionnels, on peut opter pour des transferts inconditionnels et mener une campagne d'information pour mettre en avant leur finalité éducative.
- Valeur de transfert : calculer la valeur de transfert en concertation avec les autres organisations d'aide humanitaire ; s'il existe un panier de dépenses minimum intégrant les dépenses en matière d'éducation, l'utiliser pour calculer la valeur de transfert. Déterminer la valeur de transfert à partir des besoins non satisfaits. Ajuster la valeur de transfert en fonction de l'objectif du programme, du budget disponible et des préférences de la population d'accueil. Encourager les ménages à utiliser les transferts monétaires

³ D'après le document « Transferts monétaires en faveur de l'éducation en situation d'urgence : rapport de synthèse et directives », préparé par le groupe thématique mondial sur l'éducation (Cluster mondial Éducation).

en faveur de l'éducation en situation d'urgence en complément d'interventions monétaires visant à répondre à d'autres besoins élémentaires.

- Moment, durée et fréquence des transferts : mettre en place des programmes de transfert monétaire en faveur de l'éducation lorsque les dépenses en matière d'éducation augmentent, par exemple au moment de la rentrée scolaire ou de l'inscription. Essayer différentes fréquences, afin de déterminer celle qui donne les meilleurs résultats en matière d'éducation en situation d'urgence. Penser systématiquement à relier les transferts monétaires en faveur de l'éducation en situation d'urgence au système de protection sociale national afin de garantir la continuité de l'aide. Penser à intégrer les transferts monétaires en faveur de l'éducation en situation d'urgence avec des programmes d'aide aux moyens de subsistance afin que les ménages continuent de disposer de ressources suffisantes.

Suivi et évaluation

- Dans les programmes intégrés, élaborer des outils de suivi et d'évaluation et des indicateurs connexes permettant de mesurer l'efficacité des transferts monétaires destinés aux ménages et des interventions visant à renforcer l'éducation et la protection.

Ressource : une ressource complète sur les transferts monétaires est disponible [ici](#).